


## TARIFS & BON DE COMMANDE – Pavillon AeroLabs


### PACKAGE TABLE & ECRAN

1500€ HT

<p>Un espace sur le Pavillon AeroLabs équipé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 table + 3 chaises</li> <li>- Moquette</li> <li>- 1 écran</li> </ul> <p>Pass pour : 1 personne</p>		<p>Cette option inclut également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fiche de présentation dans le catalogue officiel d'AEROMART TOULOUSE 2020</li> <li>- Une participation à la session de pitch sur le salon</li> <li>- Un planning personnalisé de rendez-vous préprogrammés sur 2 jours (2 et 3 Décembre)</li> <li>- Un accès libre et illimité aux conférences et ateliers des 2 et 3 Décembre</li> <li>- Un accès aux pauses café des 2 et 3 Décembre</li> </ul>
--	---	---

### PACKAGE TABLE & KAKEMONO

1000€ HT

<p>Un espace sur le Pavillon AeroLabs équipé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 table + 3 chaises</li> <li>- Moquette</li> <li>- 1 kakémono</li> </ul> <p>Pass pour : 1 personne</p>		<p>Cette option inclut également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fiche de présentation dans le catalogue officiel d'AEROMART TOULOUSE 2020</li> <li>- Une participation à la session de pitch sur le salon</li> <li>- Un planning personnalisé de rendez-vous préprogrammés sur 2 jours (2 et 3 Décembre)</li> <li>- Un accès libre et illimité aux conférences et ateliers des 2 et 3 Décembre</li> <li>- Un accès aux pauses café des 2 et 3 Décembre</li> </ul>
---	---	---

\*Photos sont non-contractuelles et soumises à modification.

### AEROMART SUMMIT – 1er Décembre

150€ HT /Personne

<p>Conférences organisées par BCI Aerospace</p> <p>Pass pour : 1 personne</p>	<p>Le détail du programme et des intervenants sera mis en ligne sur notre site internet : <a href="http://www.aeromart-toulouse.com/#">http://www.aeromart-toulouse.com/#</a></p> <p>Le déjeuner et les collations sont inclus dans le tarif</p>
---	--

### OPTIONS

Cochez les options qui vous intéressent et précisez les quantités commandées :

Pass Aeromart Summit – 1 <sup>er</sup> Déc.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	150€ HT x ..... (nombre de personnes)
Forfait déjeuners (2 & 3 Déc.)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	70€ HT x ..... (nombre de personnes)
Personne(s) supplémentaire(s)**	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	300€ HT x ..... (nombre de personnes)
Création de votre kakemono	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	300€ HT x ..... (nombre de kakemonos)
Prise électrique sur votre stand	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	150€ HT
Catering sur votre stand	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	*Prix sur demande

## CONFIRMATION DE VOTRE COMMANDE

Cochez les cases appropriées et entrez le bon chiffre. Assurez-vous que cela corresponde bien à votre sélection sur la page précédente.

<input type="checkbox"/>	Package table & écran – Pavillon AeroLabs	1500€ HT
<input type="checkbox"/>	Package table & kakemono – Pavillon AeroLabs	1000€ HT
<input type="checkbox"/>	Pass Aeromart Summit – 1er Décembre	150€ HT x ... (nombre de personnes) =.....
<input type="checkbox"/>	Forfait déjeuners (2 & 3 Décembre)	70€ HT x ... (nombre de personnes) =.....
<input type="checkbox"/>	Personne(s) supplémentaire(s)	300€ HT x ... (nombre de personnes) =.....
<input type="checkbox"/>	Création de votre kakemono	300€ HT (prix par kakemono) x ..... (quantité) =.....
<input type="checkbox"/>	Prise électrique sur votre stand (sauf pour les 24m <sup>2</sup> )	150€ HT
<input type="checkbox"/>	Catering sur votre stand	*prix sur demande
	<b>TOTAL HORS TAXE</b>	..... € HT
	Taxes si applicables* (20%)	.....
	<b>TOTAL DÛ à advanced business events</b>	..... € TTC

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

Information additionnelle sur la TVA :

1. Votre société est basée en France : la TVA est due et figurera sur la facture finale.
2. Votre société est basée dans un pays de l'Union Européenne autre que la France : la TVA n'est pas due (vous devrez la déclarer à votre centre des impôts). Veuillez indiquer le numéro de TVA intracommunautaire de l'entité facturée.
3. Votre société ne se trouve pas dans l'Union Européenne : la TVA n'est pas due.
4. Votre société est basée en Italie : la TVA Italienne est donc due et figurera sur la facture finale émise par notre bureau de Rome.

Un acompte de 60% du montant total doit être réglé lors de l'envoi du bon de commande. Le solde doit être réglé AVANT l'évènement.

<p><u>Le paiement peut être effectué par :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte bancaire (Visa, Mastercard ou American Express) depuis le site sécurisé</li> <li>- <b>Virement bancaire (une copie de la confirmation de virement devra nous être envoyée par email)</b></li> </ul>	<p><u>Coordonnées bancaires abe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- IBAN : FR76 3000 4008 0400 0107 2835 736</li> <li>- BIC Code : <b>BNPAFRPPXXX</b></li> <li>- Banque : <b>BNP PARIBAS PARIS-CENTRE AFFAIRES</b></li> <li>- Domiciliation : <b>8 - 10 avenue Ledru Rollin – 75012 Paris, France</b></li> </ul>
---	---

# AEROMART TOULOUSE 2020 - CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Nom de l'Évènement : **AEROMART TOULOUSE 2020** (ci-après dénommé l' « Évènement »):

Date : **02 au 03 Décembre 2020** (ci-après dénommé « Date »)

Site : **MEETT** (ci-après dénommé « Site »)

Ville, Pays : **Toulouse, FRANCE**

## 1/ ORGANISATION

L'Évènement est organisé par la société **abe - advanced business events sas**, au capital de 50.000 Euros, dont le siège social est situé au 35/37 rue des Abondances - 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, ci-après dénommé l' « Organisateur ».

## 2/ OBJET

Ces conditions générales s'appliquent à l'Évènement organisé par l'Organisateur. Elles stipulent les droits et obligations de l'Organisateur et de la société signataire, ci-après dénommée le « Participant » qui reconnaît et se conforme à ces conditions générales.

## 3/ SITE ET DATE

L'Évènement se tiendra dans le Site et à la Date indiqués ci-dessus. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'Évènement, de modifier la Date et de changer le Site au cas où ce dernier serait rendu inaccessible ou en cas de force majeure. Auquel cas, aucune compensation de quelque nature que ce soit ou remboursement, ne sera dû au Participant. L'Organisateur sera cependant dans l'obligation de fournir au Participant, par écrit, la nouvelle Date et le lieu du nouveau Site, ainsi que de lui garantir une participation sans frais supplémentaire à l'Évènement reprogrammé.

## 4/ INSCRIPTION, ANNULATION, PAIEMENT

Toute société ou institution est autorisée à prendre part à l'Évènement, sous réserve que ses représentants possèdent les compétences professionnelles leur permettant d'entrer en négociation avec d'autres Participants. Néanmoins l'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription sans être tenu de se justifier.

Le Participant est en droit d'annuler son inscription, sans pénalité, jusqu' à quarante-cinq jours (45) avant l'Évènement et de demander le remboursement total des sommes versées. L'Organisateur appliquera alors une retenue de 7,5% pour frais administratifs lors du traitement.

Pour toute demande d'annulation soumise entre quarante-quatre (44) et vingt et un jours (21) avant l'Évènement, le Participant sera redevable de trente pour cent (30%) du montant total dû à l'Organisateur.

Pour toute demande d'annulation soumise vingt jours (20) ou moins avant l'Évènement, le Participant sera redevable du montant total dû à l'Organisateur.

Toute facture émise et envoyée au Participant doit être réglée au plus tard cinq jours (5) avant l'Évènement. L'Organisateur se réserve le droit de refuser au Participant l'accès à l'Évènement pour toute facture non intégralement réglée.

## 5/ SERVICES INCLUS ET OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur est dans l'obligation d'user de toute son expertise, savoir-faire, réseau de contacts et toutes autres compétences afin de fournir les services décrits dans le bon de commande associé à ces conditions générales, sans obligation de résultats.

## 6/ MESURES SANITAIRES ET PREVENTIVES

L'Organisateur s'engage à mettre en place des mesures préventives et de fournir du matériel permettant de lutter contre la propagation de certaines maladies contagieuses. Le Participant reconnaît que ces mesures préventives ainsi que le matériel de protection ne peuvent garantir que l'Évènement sera sans risque sanitaire. Le Participant reconnaît ainsi que l'Organisateur ne peut être tenu responsable pour toute contamination à une maladie durant la préparation et le déroulement de l'Évènement.

## 7/ ASSURANCE

L'Organisateur est l'unique responsable de l'Évènement. Cependant, cette responsabilité ne peut en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers au Participant.

Le Participant est dans l'obligation de posséder une police d'assurance couvrant tout dommage causé par sa personne, ses représentants et ses biens à des tiers, durant la préparation et le déroulement de l'Évènement.

Le Participant est dans l'obligation de posséder une police d'assurance couvrant tout dommage causé par des tiers sur sa personne, ses représentants et ses biens durant la préparation et le déroulement de l'Évènement.

## 8/ APPLICATION DU REGLEMENT

L'Organisateur se réserve le droit de statuer sur tout cas non prévu dans ces conditions générales, et d'apporter à celles-ci toute modification ou adjonction nécessaires et immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées ultérieurement au Participant feront alors partie intégrante des présentes conditions générales.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription du Participant en cas de non-respect des présentes conditions générales, sans mise en demeure ni obligation de remboursement des sommes perçues.

## 9/ UTILISATION DU LOGO DU PARTICIPANT

L'Organisateur se réserve le droit d'obtenir et utiliser le logo du Participant sur des supports marketing mettant en avant une liste d'entreprises inscrites à l'Evènement. Le Participant conserve néanmoins le droit de refuser une telle utilisation de son logo, en adressant une demande écrite à l'Organisateur.

## 10/ JURIDICTION ET COMPETENCES

En cas de contestation, et avant toute procédure, le Participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'Organisateur afin de trouver une solution à l'amiable. Le tribunal du siège de l'Organisateur sera seul compétent dans le cas où aucune solution à l'amiable ne peut être atteinte.

## 11/ POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET SECURITE DES DONNEES

Le Participant reconnaît être informé que l'Organisateur devra recueillir des données détaillées sur son savoir-faire et ses compétences professionnelles dans l'unique but de fournir les services décrits dans le bon de commande associé à ces conditions générales. De plus amples informations sont mises à disposition sur le site de l'Organisateur : [politique de confidentialité et gestion des données personnelles](#)

**Nom de la société :**

Nom du représentant légal :

J'accepte les conditions générales d'advanced business events

Date, signature et cachet commercial :